

**RAPPORT DE LA COMMISSION
EXTRAORDINAIRE DU CEA DE LA FFA**
15 Novembre 2021, Angers

À tout.e.s les agent.e.s de la FFA,

Une deuxième commission du CEA s'est dernièrement déroulée à Angers prenant la suite de la commission du 20 octobre déjà riche en enseignements. Pour rappel : a été débattu le choix des épreuves, a été adopté la mixité dans les épreuves, a été débattu l'évaluation d'une distanciation, a été adopté la qualification de l'ensemble des licenciés pour les prochains jeux (sous réserve de l'acceptation juridique du comité olympique). Le DTN de la fédération a été confirmé comme rapporteur de la commission.

A. DESSEIN

Cette nouvelle session débuta par un rapide débriefing de la séance précédente. N'oublions pas que les membres du comité sont des actifs très demandés. La fédération les remercie pour leur présence. La première commission fut jugée comme une entrée en matière « respectable » mais néanmoins sans grand résultat sur ce sujet. « Le temps presse mais attention à ne pas œuvrer dans la précipitation », signala avec sagesse le membre de la délégation région Pays de la Loire. Collectivement, le comité décida de se donner le temps pour mener à bien sa mission. Le CEA jugea bon d'organiser une nouvelle commission mensuellement afin d'avancer raisonnablement.

Pour ce faire, l'organisation de cette entreprise a été rediscutée. Il a été rappelé le dessein de cette investigation collective. L'objet du CEA est de trouver une adéquation simple et applicable des pratiques artistiques contemporaines aux JO 2024 de Paris. Pourquoi ? Une première réponse est que des épreuves artistiques avaient jadis existé aux jeux. Ce fait historique n'est néanmoins pas un argument suffisant pour justifier cette entreprise. Faire comme avant n'est pas le souhait du CEA. Cette mission insiste sur les dimensions sociétales actuelles d'une pratique de l'art. En outre, la fédération porte en elle les valeurs du collectif et défend la place de l'art et ses acteurs dans notre temps contemporain.

En accord avec les propos de Pierre de Coubertin, l'activité artistique est considérée comme bénéfique pour l'équilibre et l'épanouissement d'autrui. La pratique de l'art est un bienfait et cela autant qu'une activité sportive responsable. En d'autres termes, l'activité artistique développe notre acuité et notre curiosité pour le monde. Cependant, ce poncif n'est actuellement que trop bafoué. Il n'est pas sans dire que le monde de l'art et du sport se sont bien éloignés. Il n'est que trop rare de voir associer le sport et l'art « d'une intelligente manière » a amèrement constaté le comité. La fédération compte solutionner cette dérive.

L'entreprise d'associer de nouvelles épreuves artistiques aux jeux est un projet pédagogique et politique. Pédagogique car nous jugeons comme essentiel la pratique artistique pour l'épanouissement de tous. Politique car nous jugeons qu'il faut d'autant plus associer l'art à son actualité. Le comité souhaite défendre les artistes en leur donnant la place qu'ils méritent aux jeux. Cela dans l'objet d'insister face au plus grand nombre que sans les artistes vivants, l'art serait tristement une chose morte.

Cet éclaircissement sur les enjeux du CEA pointe du doigt la nouvelle place de l'art dans les jeux modernes. Il a été noté que nos collègues du CIO jugent que l'art a toujours sa place au sein des jeux. Notons qu'après 1948, le CIO a remplacé les épreuves artistiques par des expositions et la mise en place d'une programmation culturelle. Le comité n'adhère pas à leur conclusion et ne considère pas que la réalisation d'expositions ou d'événements autour des jeux soit une manière convaincante d'associer pratique artistique et sportive. Au cours de la commission, le comité a fait référence à plusieurs publications du CIO et plus précisément à l'article *L'art et le sport : la vision de Pierre de Coubertin est toujours d'actualité !* (2020) disponible sur le site officiel. « Certes, les JO sont un spectacle mais combien de spectateurs ont eu envie de faire de l'art comme nous pourrions avoir envie de faire du judo en regardant nos grands champions sur notre téléviseur ?! », lança avec un peu trop de fougue le DTN. De manière unanime, le CEA souhaite redonner de la pratique à notre discipline. L'objet est que l'art ne soit plus « autour » des JO mais « dans » les JO. Le dessein du CEA est de soutenir la production artistique contemporaine en rendant visible un faire (avec des épreuves) et de permettre à des artistes de tout âge de briller en portant avec fierté les couleurs de sa nation.

La comité est revenu rapidement sur deux points qui ont mis fin aux épreuves artistiques lors des JO. Le premier point était l'augmentation et la complication des épreuves artistiques au fil des événements olympiques. Le CEA a répondu très clairement que l'objet de sa mission était de rester simple et efficace dans la mise en place des épreuves à venir. CQFD. Second point, les artistes ont été éloignés des jeux suite à leur statut. Il n'est pas sans rappeler que les organisateurs des jeux insistaient sur le caractère amateur des athlètes. Cette question qui a été longuement développée et défendue avec panache n'est clairement plus d'actualité. Précisons qu'il est maintenant rare qu'un athlète qualifié aux JO n'est pas un professionnel, soit qu'il gagne sa vie de sa pratique ou qu'il est aidé par son pays pour s'entraîner convenablement. Au regard de l'évolution de nos sociétés et de l'importance contemporaine des JO, le CEA abrogea l'argument passé du professionnalisme car l'évaluant comme obsolète. Le CEA ne juge pas comme un échec le déplacement de la place de l'art au JO, mais reconnaît comme crucial de le distinguer. Car, depuis 1948, la pratique (la performance) de l'art n'est tout simplement plus visible.

B. MÉTHODE

Après ces précisions, le comité aborda le sujet de la méthode à appliquer pour cette mission. Un débat mensuel complété de nouveaux sujets, trouvailles et initiatives est la stratégie collectivement adoptée. L'objet est de prendre avec l'application nécessaire et dans l'ensemble de ses dimensions la question des épreuves artistiques aux jeux. Le protocole (discussion ingénieuse / rapport sophistiqué) fut expertisé comme la meilleure stratégie (à ce moment de la recherche) pour mener à bien les commissions. Il a été proposé que des invités de la fédération prennent part aux prochaines commissions. Ce dernier point a été validé.

C. FINALITÉ DE LA RECHERCHE

Dans un principe de transparence, le résultat adopté par le CEA sera envoyé par voie postale (en lettre recommandée) à la gouvernance du CIO. Les conclusions du CEA seront mises en page dans un format opportun et accessibles sur le site internet de la FFA.

Adrien ABLINE
DTN (Directeur Technique National)
Fédération Française d'Art